Assemblée plénière

La Région Normandie est administrée par le Conseil régional, assemblée de 102 conseillers régionaux issus des 5 départements normands (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime). Le nombre de conseillers par département est proportionnel au poids démographique de chacun : 21 pour le Calvados, 18 pour l'Eure, 15 pour la Manche, 9 pour l'Orne, 39 pour la Seine-Maritime.

Le Conseil régional se réunit au moins une fois par trimestre en assemblée plénière pour voter le budget et définir les grands axes de la politique régionale.

Procès-verbaux des Assemblées plénières

Prochaines assemblées plénières

- 14 décembre 2026

Ordre du jour de l'Assemblée plénière du 12 octobre 2026

Assemblée plénière du 12 octobre 2026

Communiqué de presse de l'Assemblée plénière du 12 octobre 2026
Toutes les assemblées plénières en vidéo sur notre chaîne Youtube